

Annexe – Cadre territorial de compensation des petites actions de MDE en Guadeloupe sur la période 2025-2028

1. Présentation générale du nouveau cadre

Le nouveau cadre acte un ralentissement du rythme de placement en Guadeloupe. Cela s'explique principalement par la saturation progressive de certains gisements, et par les modifications apportées au régime de défiscalisation par le PLF 2024. Ces deux effets sont détaillés dans la suite du document.

1.1. Synthèse des éléments économiques

Le nouveau cadre prévoit, sur la période 2025-2028, le versement de 81,9 M€ de primes en Guadeloupe, pour un montant total de 69,3 M€ financés par les charges de SPE. Ces actions devraient permettre d'éviter 408 M€ de surcoûts de production sur la durée de vie des différents dispositifs de MDE mis en place, soit une économie nette de charges de SPE de 338,6 M€. Elles engendreront des économies d'énergie de 138,7 GWh/an en moyenne, soit 9 % de la consommation d'électricité du territoire de 2023.

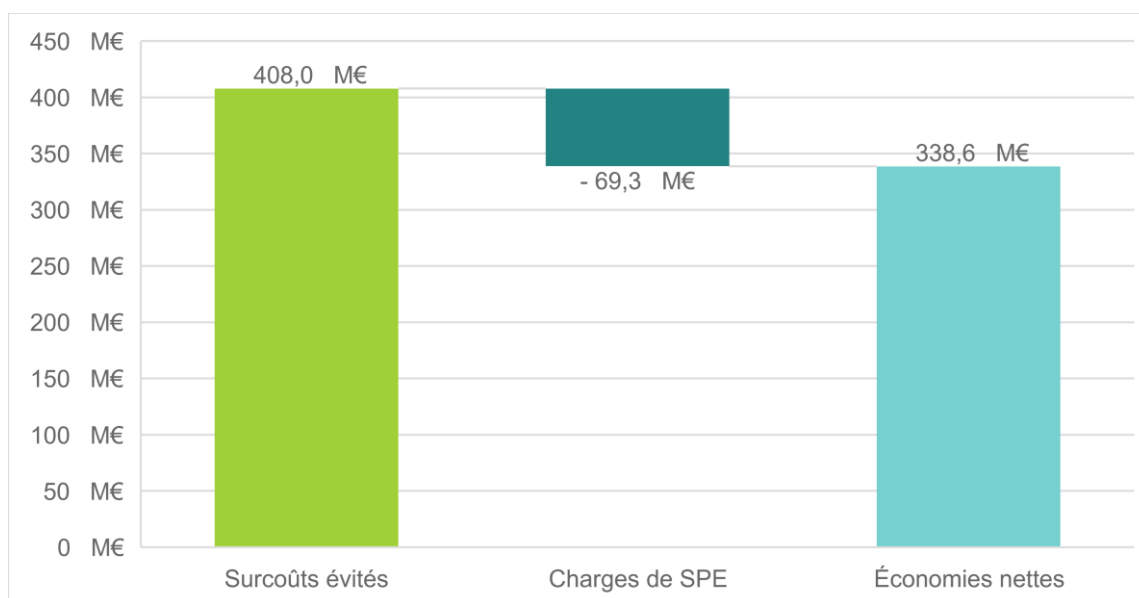


Figure 1. Surcoûts évités, CSPE dépensée et économie nette de CSPE pour le cadre de compensation 2025-2028 en Guadeloupe

L'enveloppe totale du cadre s'élève à 69 319 k€. La chronique prévisionnelle des charges de SPE est précisée sur la Figure 2 ci-dessous :

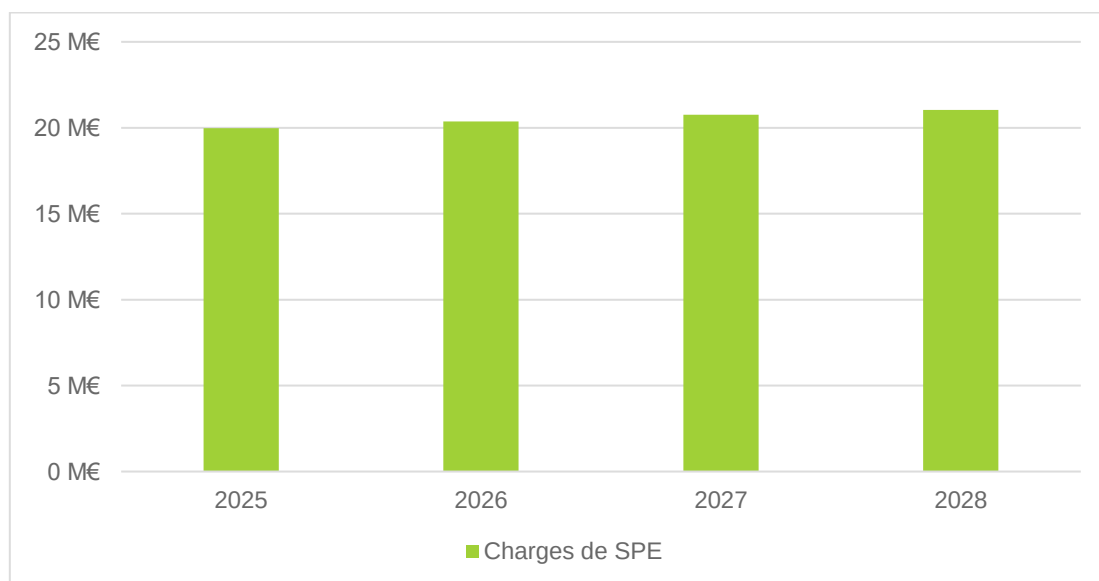


Figure 2. Chroniques de dépenses de Charges de SPE prévisionnelles

L'efficacité globale du cadre territorial des petites actions de MDE en Guadeloupe sur la période 2025-2028 est fixée à 3,5. L'ensemble des données du cadre – montant des primes, placements prévisionnels, efficacité individuelle des actions – est disponible en fin d'annexe.

1.2. Comparaison en moyenne annuelle avec le précédent cadre, explication des écarts éventuels



Figure 3. Trajectoires des primes avec et sans effet « brasseur d'air »

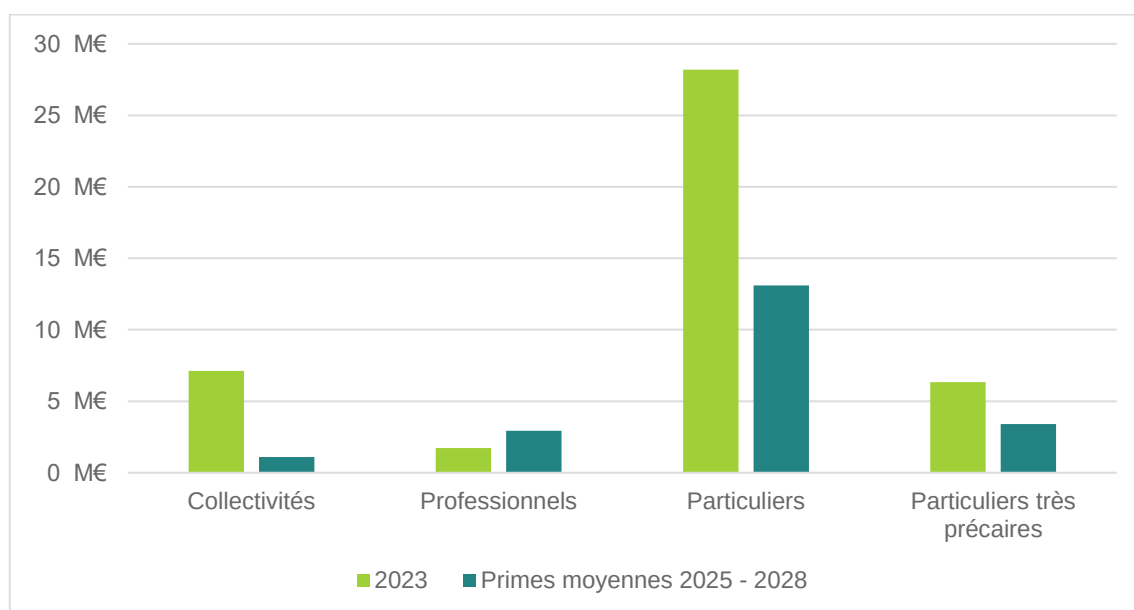


Figure 4. Répartition des primes par segment pour l'année 2023 (au centre) et le nouveau cadre de compensation de Guadeloupe

Le segment Collectivité voit sa part relative réduite au profit des professionnels, après des placements importants chez les collectivités en 2023, principalement porté par les actions de la famille « Éclairage performant ».

La répartition des primes par famille d'action est présentée en Figure 5 pour l'année 2023 (réalisé) ainsi que pour la moyenne annuelle sur la période 2025-2028 (prévisionnel).

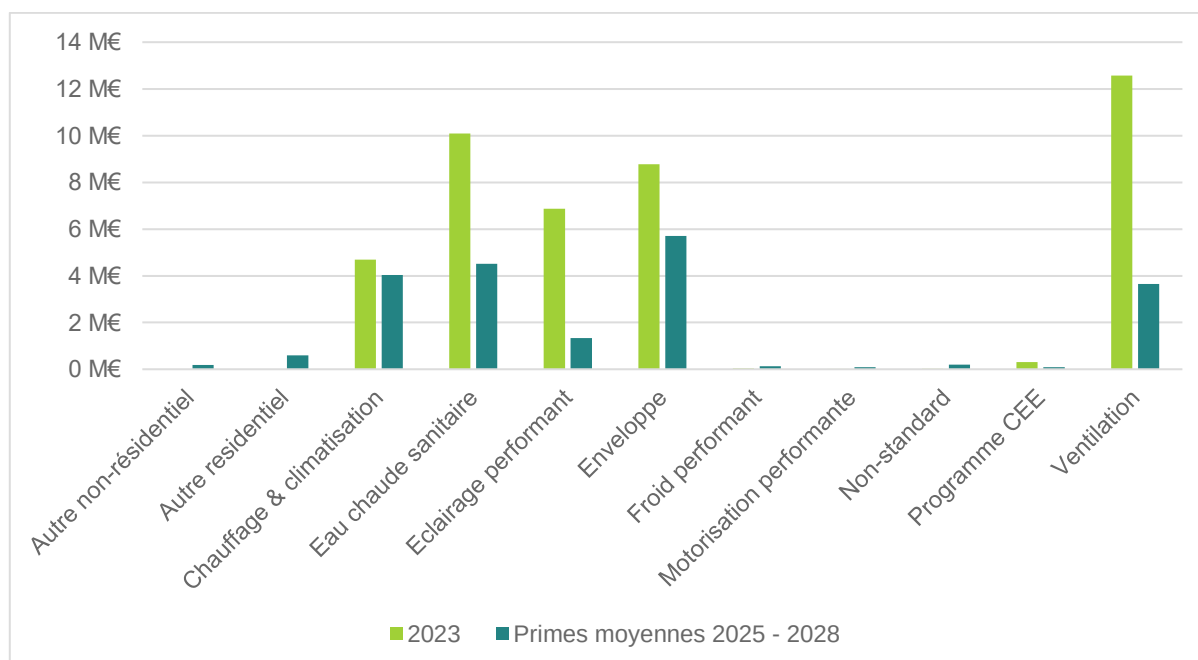


Figure 5. Répartition des primes par famille d'action pour l'année 2023 et la moyenne annuelle du nouveau cadre de Guadeloupe

L'analyse par famille d'action montre un ralentissement du cadre sur les principales familles d'action.

Concernant la famille « Ventilation », qui connaît le plus fort ralentissement, cette baisse s'explique par l'explosion des placements constatée en 2023 et jugulée en 2024 au travers d'une baisse de prime.

La famille « Éclairage performant » enregistre une baisse importante des actions, principalement liée à la saturation progressive du gisement de la rénovation de l'éclairage public.

Les objectifs de placement de la famille « Eau Chaude Sanitaire » ont été réduits à la suite de la suppression de la défiscalisation sur les chauffe-eaux solaires.

Conformément à sa méthodologie du 19 décembre 2024, la CRE fixe, pour chaque famille d'action, une efficacité « plancher », dans la limite de laquelle les comités MDE peuvent modifier les primes et les placements prévisionnels sans validation préalable par la CRE.

Les efficacités planchers sont répertoriées dans le Tableau 1 ci-dessous. Les efficacités planchers sont obtenues via une décote de 20% sur les efficacités collectives moyennes. Pour les efficacités très élevées (supérieures à 5) ou négatives, l'efficacité plancher est fixée de manière normative à 5.

Famille d'action		Autre non-résidentiel	Autre-résidentiel	Chauffage & Climatisation	Eau chaude sanitaire	Eclairage performant
Efficacité plancher		2,1	1,8	2,6	1,5	2,0
Famille d'action	Enveloppe	Froid performant	Motorisation performante	Non standard	Programme CEE	Ventilation
Efficacité plancher	4,1	5,0	5,0	5,0	5,0	2,0

Tableau 1. Efficacités plancher par famille d'action pour le cadre de Guadeloupe

Pour l'ensemble des actions proposées, à l'exception de l'action « Recharge HC borne de recharge VE 15 ans », l'efficacité plancher individuelle est fixée à 1,3.

Pour cette dernière action, l'efficacité plancher est fixée à 0,2.

2. Arbitrages de la CRE propres au territoire

Les arbitrages de la CRE propres au cadre territorial de compensation de Guadeloupe sont détaillés ci-dessous.

2.1. Secteur résidentiel

2.1.1. Autre résidentiel

La CRE accepte les placements et les primes proposés pour la nouvelle action standard « Asservissement de la recharge VE dans le résidentiel collectif ».

La CRE refuse la création de l'action « Pompe de piscine à vitesse variable », visant à réduire la consommation d'électricité liée à la filtration de l'eau des piscines.

2.2. Secteur des entreprises et du tertiaire

2.2.1. Chauffage et climatisation

La CRE accepte les placements et les primes proposés pour les nouvelles actions standards suivantes :

- « Climatisation centralisée de type DRV »
- « Programmeur d'intermittence pour la climatisation ».
- « Pompe à chaleur réversible air/air (Rooftop tropicalisé) »

2.2.2. Enveloppe

La CRE accepte les placements et les primes proposés pour la nouvelle action standard « Protection solaire des façades ».

2.2.3. Éclairage performant

La CRE accepte les placements et les primes proposés pour les nouvelles actions standards « Luminaire d'éclairage général à modules LED pour les bâtiments tertiaires neufs » et « Installation d'éclairage extérieur pour les bâtiments tertiaires neufs sur le littoral ».

2.2.4. Motorisation performante

La CRE accepte les placements et les primes proposés pour les nouvelles actions standards « Moteur IE5 », « Systèmes motorisés pour l'industrie ». Elle refuse cependant l'ajout de l'action « Système de mesure de la performance énergétique ».

2.2.5. Autre non résidentiel

La CRE refuse l'ajout de l'action nouvelle « Service de suivi de consommation électrique » et « système de mesure ».

3. Recommandations pour la mise en place du cadre en Guadeloupe

Lors du bilan de mi-cadre prévu pour l'année 2027, la CRE sera particulièrement attentive au déploiement des actions de la famille « Ventilation » en raison de l'explosion constatée dans les autres territoires. Elle invite dès à présent le comité MDE à rester attentif au rythme de déploiement et à réagir rapidement en cas de dépassement important des objectifs prévisionnels. La CRE sera par ailleurs attentive aux placements réalisés pour les familles « Chauffage et climatisation », « Enveloppe » et « Eau Chaude Sanitaire », qui représentent les volumes les plus importants de primes.

Par ailleurs, la CRE rappelle qu'un reste à charge nul pour le bénéficiaire peut, par effet rebond, entraîner une dégradation de l'efficacité des actions entreprises, et ainsi nuire à l'objectif de maîtrise de la consommation porté par le cadre. Ainsi la CRE incite vivement les opérateurs MDE à limiter la possibilité d'offres partenaires à 1€. Des modalités (niveaux de prime/exigences performanciels minimales) devront être fixées en ce sens par les comités MDE en fonction des offres et des segments.

De façon plus générale, le déploiement de l'ensemble des anciennes actions ayant bénéficié d'une hausse de primes et des nouvelles actions sera instruit avec une attention particulière.

L'observation de dynamique générale du cadre, avec les modifications éventuelles autorisées d'objectifs ou de primes par le Comité de MDE, permettra également de constituer un premier retour sur expérience sur les modalités du cadre 25-28.

Nom de l'action	Segment	Unité	Efficience	Primes (€ / unité)				Objectifs			
				2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028
Autre non-résidentiel											
BAT - Système de GTB installé de classe B à compter du 01/01/2024	Entreprises	Surface gérée par usage (m2)	2,18	6	6	6	6	10000	10000	10000	10000
BAT - Système de GTB installé de classe A à compter du 01/01/2024	Entreprises	Surface gérée par usage (m2)	3,35	8	8	8	8	10000	10000	10000	10000
Autre résidentiel											
BAR - Asservissement HC borne de recharge VE - 15ans [Rés, Collectif]	Particuliers	Nombre d'armoires asservies (u)	1,47	200	200	200	200	100	100	100	100
BAR - Réfrigérateur de classe A à D (France d'outre-mer) à compter du 01/01/2024 [Incitation remplacement]	Particuliers	Nombre de réfrigérateurs (u)	3,23	300	250	200	200	500	500	500	500
BAR - Lave-linge ménager de classe A à C (France d'outre-mer) à compter du 01/01/2024 [Incitation remplacement]	Particuliers	Nombre de lave-linge (u)	2,19	50	50	50	50	100	100	100	100
BAR - Congélateur de classe A à D (France d'outre-mer) à compter du 01/01/2024 [Incitation remplacement]	Particuliers	Nombre de congélateurs (u)	1,47	300	300	300	300	500	500	500	500
BAR - Asservissement HC borne de recharge VE - 15ans	Particuliers	Nombre d'armoires asservies (u)	0,27	200	200	200	200	100	100	100	100
BAR - Réfrigérateur de classe A à D précarité (France d'outre-mer) à compter du 01/01/2024 [Incitation remplacement]	Particuliers très précaires	Nombre de réfrigérateurs (u)	3,5	350	350	350	350	300	300	300	300
BAR - Congélateur de classe A à D précarité (France d'outre-mer) à compter du 01/01/2024 [Incitation remplacement]	Particuliers très précaires	Nombre de congélateurs (u)	1,46	350	350	350	350	500	500	500	500
Chauffage & climatisation											
BAT - Climatiseur performant (France d'outre-mer) [A++]	Entreprises	Nombre de climatiseurs (u)	1,91	200	200	200	200	500	500	500	500
BAT - Pompe à chaleur réversible de type air/air [Rooftop tropicalisé]	Entreprises	surface totale chauffée (m2)	4,81	15	15	15	15	2000	2000	2000	2000
BAT - Programmeur d'intermittence pour la climatisation (France d'outre-mer)	Entreprises	Nombre de programmeurs (u)	20,34	5	5	5	5	10	10	10	10
BAT - Système de climatisation centralisée (France d'outre-mer) [DRV]	Entreprises	Nombre d'unités intérieures (u)	2,39	400	400	400	400	500	500	500	50
BAT - Climatiseur performant (France d'outre-mer) [A+++]	Entreprises	Nombre de climatiseurs (u)	2,12	400	400	400	400	1500	1500	1500	1500
BAR - Climatiseur performant (France d'outre-mer) [A+++]	Particuliers	Nombre de climatiseurs (u)	4,03	300	300	300	300	12000	10000	10000	10000
Eau chaude sanitaire											
BAT - Chauffe-eau solaire (France d'outre-mer - Besoin ECS) à compter du 01/10/2020	Entreprises	kWh Besoin ECS	13,34	0,2	0,2	0,2	0,2	100	100	100	100
BAR - Chauffe-eau solaire collectif (France d'outre-mer - Besoin ECS) à compter du 01/10/2020	Particuliers	kWh besoin ECS	32,33	0,15	0,15	0,15	0,15	1000	1000	1000	1000
BAR - Chauffe-eau solaire individuel (France d'outre-mer) à compter du 01/10/2020	Particuliers	Nombre de CESI (u)	2,06	1000	1000	1000	1000	2000	2000	2000	2000
BAR - Chauffe-eau thermodynamique à accumulation [substitution CE élec-FH20%]	Particuliers	Nombre de chauffe-eau (u)	1,82	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
BAR - Chauffe-eau solaire individuel (France d'outre-mer) à compter du 01/10/2020	Particuliers très précaires	Nombre de CESI (u)	1,8	1200	1200	1200	1200	800	800	800	800
BAR - Chauffe-eau thermodynamique à accumulation [substitution CE élec,]	Particuliers très précaires	Nombre de chauffe-eau (u)	1,88	1400	1400	1400	1400	500	500	300	300
Eclairage performant											
RES - Régulation de tension ou variation de puissance	Collectivités	Puissance d'éclairage (W)	7,4	0,2	0,2	0,2	0,2	250000	250000	250000	250000
RES - Rénovation d'éclairage extérieur à compter du 01/01/2025 [LED]	Collectivités	Nombre de luminaires (u)	2,32	320	320	320	320	3000	3000	3000	3000
BAT - Luminaire d'éclairage général à modules LED	Entreprises	Puissance (W)	1,8	2	2	2	2	90000	90000	90000	90000
IND - Luminaires à modules LED à compter du 01/01/2024	Industrie	Puissance des luminaires (W)	3,09	2	2	2	2	10000	10000	10000	10000
BAR - Luminaire à modules LED	Particuliers	Nombre de luminaires (u)	5,35	50	50	50	50	2500	2500	2500	2500
Enveloppe											

Délibération n°2024-237

19 décembre 2024

IND - Isolation des murs (France d'outre-mer)	Entreprises	Surface d'isolant (m2)	2,24	20	20	20	20	2000	2000	2000	2000
BAT - Isolation de combles ou de toitures (France d'outre-mer) [MAJ2024 - biosourcée]	Entreprises	Surface d'isolant (m2)	10,73	35	35	35	35	2000	2000	2000	2000
BAT - Protection solaire des ouvrants (France d'Outre-mer)	Entreprises	Surface de baie (m2)	4,64	80	80	80	80	1000	1000	1000	1000
BAT - Isolation des murs (France d'outre-mer)	Entreprises	Surface d'isolant (m2)	8,66	20	20	20	20	5000	5000	5000	5000
BAT - Protection solaire des toitures (France d'outre-mer)	Entreprises	Surface de toiture (m2)	17,62	20	20	20	20	5000	5000	5000	5000
BAT - Isolation de combles ou de toitures (France d'outre-mer) [MAJ2024]	Entreprises	Surface d'isolant (m2)	15,67	28	28	28	28	15000	15000	30000	30000
IND - Isolation des murs (France d'outre-mer)	Industrie	Surface d'isolant (m2)	2,05	20	20	20	20	1000	1000	1000	1000
IND - Isolation de combles ou de toitures (France d'outre-mer)	Industrie	Surface d'isolant (m2)	17,03	20	20	20	20	1000	1000	1000	1000
BAT - Protection solaire des façades (France d'outre-mer)	Particuliers	Surface de murs (m2)	2,77	20	20	20	20	2000	2000	2000	2000
BAR - Protection des ouvrants (France d'Outre-mer)	Particuliers	m²	1,32	65	65	65	65	2000	2000	2000	2000
BAR - Protection solaire des façades	Particuliers	Surface de murs (m2)	2,18	14	14	14	14	1500	1500	1500	1500
BAR - Réduction des apports solaires par la toiture (France d'outre-mer)	Particuliers	Surface d'isolant (m2)	4,17	20	20	20	20	120000	150000	150000	150000
BAR - Isolation des murs (France d'outre-mer)	Particuliers	Surface d'isolant (m2)	2,25	12	12	12	12	1500	1500	1500	1500
BAR - Isolation de combles ou de toitures (France d'outre-mer)	Particuliers	Surface d'isolant (m2)	4,05	12	12	12	12	100000	100000	100000	120000
BAR - Isolation des murs (France d'outre-mer)	Particuliers très précaires	Surface d'isolant (m2)	3,41	14	14	14	14	500	500	500	500
BAR - Isolation de combles ou de toitures (France d'outre-mer)	Particuliers très précaires	Surface d'isolant (m2)	3,69	16	16	16	16	20000	20000	20000	20000

Froid performant

BAT - Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une HP flottante (France d'outre-mer)	Entreprises	Puissance électrique (kW)	5,99	80	80	80	80	100	100	150	150
BAT - Meuble frigorifique de vente performant	Entreprises	longueur de meubles installés (m)	9,52	800	800	500	500	20	20	50	50
BAT - Système de condensation frigorifique à haute efficacité	Entreprises	Puissance électrique nominale de l'installation frigorifique (kW)	4,83	80	80	80	80	500	500	500	250
BAT - Rénovation meubles frigorifiques négatifs	Entreprises	Longueur linéaire (m)	3,67	300	300	300	300	100	100	100	100
BAT - Rénovation meubles frigorifiques positifs	Entreprises	Longueur linéaire (m)	33,21	300	300	300	300	20	20	50	50
IND - Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une HP flottante	Industrie	Puissance électrique (kW)	16,72	200	200	200	200	50	50	50	50
IND - Système de condensation frigorifique à haute efficacité	Industrie	Puissance électrique nominale de l'installation frigorifique (kW)	6,51	150	150	150	150	100	100	100	100

Motorisation performante

BAT - Système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone	Entreprises	Puissance nominale (kW)	9,21	150	150	150	150	100	100	100	100
BAT - Motovariateur synchrone à aimants permanents	Entreprises	Puissance nominale (kW)	46,85	100	100	100	100	100	100	100	100
IND - Systèmes motorégulés	Industrie	Puissance du moteur (kW)	314,57	150	150	150	150	50	50	100	100
IND - Moteur de classe IE5	Industrie	Puissance du moteur (kW)	5,47	150	150	150	150	100	100	100	100
IND - Système de VEV sur un moteur asynchrone	Industrie	Puissance des moteurs (kW)	69,1	90	90	90	90	100	100	100	100
IND - Motovariation synchrone à aimants permanents ou à reluctance	Industrie	Puissance nominale du moto-variateur (kW)	21,07	200	200	200	200	50	50	100	100
IND - Moteur performant IE4	Industrie	Puissance du moteur (kW)	3,48	120	120	120	120	100	100	100	100

Non-standard

NS - ONS Générique	Entreprises	Nbre	-1,15	40000	40000	40000	40000	5	5	5	5
--------------------	-------------	------	-------	-------	-------	-------	-------	---	---	---	---

Programme CEE

Délibération n°2024-237

19 décembre 2024

BAR - Action de sensibilisation - Watty à compter du 01/01/2025	Collectivités	Nombre d'élèves (u)	-2,61	25	25	25	0	5000	5000	5000	0
Ventilation											
BAT - Brasseur d'air (France d'outre-mer) - Hors Mayotte	Entreprises	Nombre de brasseurs (u)	4,75	120	120	120	120	1000	1500	1500	2000
BAR - Brasseur d'air (France d'outre-mer) Mâj 2022 - Hors Mayotte [MAJ 2024]	Particuliers	Nombre de brasseurs (u)	2,88	120	120	120	120	15000	18000	20000	20000
BAR - Brasseur d'air (France d'outre-mer) Mâj 2022 - Hors Mayotte [MAJ 2024]	Particuliers très précaires	Nombre de brasseurs (u)	1,75	150	150	150	150	8000	8000	8000	10000